



CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 6 OCTOBRE 2025

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

DEL CM 05_2025_54

L'An deux mil vingt-cinq, le 6 octobre 2025, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni en Mairie sous la Présidence de Monsieur Igor TRICKOVSKI, Maire.

DATE DE CONVOCATION : 01/10/2025

DATE D'AFFICHAGE : 01/10/2025

Membres élus en fonction : 19 Nombre de présents : 11 Nombre de votants : 18 Quorum : 10

Etaient présents Mesdames et Messieurs les Conseillers Municipaux :

M. Igor TRICKOVSKI, Mme Sylvie ARMAND-BARBAZA, Mme Isabelle ARMAND, Mme Aurélie ADAM, Mme Marie-Claude ARTHUS-BERTRAND, Mme Virginie CORDIER, Mme Manuella SAINTEROSE, M. Arnaud CHERON, M. Joseph AFONSO, M. Christian TANAÏS, Jérôme ARMAND.

Excusé(es) représenté(es) : M. Pierre CAMBON procuration à M. Igor TRICKOVSKI, Mme Isabelle FLORY procuration à Mme Isabelle ARMAND ; M. Richard PELISSERO procuration à Mme Marie-Claude ARTHUS-BERTRAND, M. Thierry ETIENNE procuration à M. Christian TANAÏS, M. Hugues MASLARD procuration à Mme Sylvie ARMAND-BARBAZA, M. Louis BREC procuration à Mme Manuella SAINTEROSE, Mme Emeline LESAGE BORDIER procuration à Mme Virginie CORDIER.

Excusé(es) non représenté(es) :

Absents(es) : Mme Stéphanie MARTINI.

Secrétaire de Séance : M. Christian TANAÏS.

OBJET : APPROBATION DU RAPPORT DE LA COMMISSION LOCALE D'EVALUATION DES CHARGES TRANSFEREES (CLECT) EN DATE DU 17 SEPTEMBRE 2025.

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L.5211-5 ;

VU le Code Général des Impôts, et notamment l'article 1609 nonies C ;

VU la délibération n° 2020-122 du 16 juillet 2020 de la Communauté d'agglomération Paris-Saclay portant création et composition de la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT) ;

VU le rapport de la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées de la Communauté d'agglomération Paris-Saclay du 17 septembre 2025 ;

CONSIDERANT que pour être adopté, le rapport établi par la CLECT de la Communauté d'Agglomération Paris-Saclay doit être approuvé par délibération concordante, à la majorité qualifiée des conseils municipaux des communes membres de la Communauté d'Agglomération Paris-Saclay ;

CONSIDERANT l'avis de la commission municipale en date du 22 septembre 2025 ;

CONSIDERANT le rapport de Monsieur Le Maire ;

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré et à l'unanimité,

APPROUVE le rapport de la CLECT de la Communauté d'agglomération Paris-Saclay du 17 septembre 2025 annexé à la présente délibération.

*Ainsi fait et délibéré aux
Jours, mois et an que dessus,
Pour extrait conforme,
A Villejust, le 06/10/2025*

*Le Maire,
Igor TRICKOVSKI*

